



Programme du candidat Yav Katshung Joseph au Bâtonnat du Lualaba au Congo

Fiche pratique publié le 01/11/2018, vu 1563 fois, Auteur : [YAV & ASSOCIATES](#)

Cet article expose le plan d'action du Candidat Batonnier YAV KATSHUNG JOSEPH au Barreau du Lualaba.

Chers Maitres et Honorés confrères,

Après hésitation, j'ai décidé enfin de poser ma candidature au Bâtonnat de notre nouveau Barreau du Lualaba. Je me suis longuement interrogé avant de le faire.

Pourquoi cette candidature ?

Je n'ai pas la notoriété d'autres candidats – j'ai par contre la force de certaines convictions qui ne m'ont jamais quitté. Nous devons faire beaucoup plus. Le Barreau peut être un véritable leader. Il peut se donner de grands objectifs audacieux.

Pour le faire, il faut croire en l'avenir car, je dirai que la mission de tout Bâtonnier, exige un concours permanent de volontés et une mobilisation d'énergies qui ne peuvent se conjuguer et donc se réaliser que par une participation consciente et effective de tous les avocats dans l'œuvre de réorganisation et de reconstruction de notre profession pour faire face aux différents défis et aux aspirations de nos confrères pour rehausser davantage le prestige, combien grand, de cette noble profession à laquelle, nous appartenons.

Les défis, les aspirations et les préoccupations des avocats apparaissent à travers un ensemble d'axes que je veillerai pendant mon mandat à réaliser avec le concours matériel et moral de l'ensemble des avocats qui forment notre corps, **le Conseil de l'Ordre du Barreau du Lualaba.**

Ces axes en forme de programme que je vous expose se présentent comme suit :

1. *Dotation de l'Ordre d'un siège ou MAISON DU BARREAU*

Notre Barreau naissant est sans siège, hormis le bureau de la Section de Kolwezi que nous avons personnellement facilité à acquérir pour faire face au fonctionnement quotidien et ponctuel et qui nécessite cependant un entretien et un équipement adéquats

Une telle situation impose la recherche de moyens pour doter notre profession d'un siège en ville qui lui garantit des conditions de travail décentes et offre aux avocats, qui le désirent, divers services pour l'exercice de leur ministère.

Pour faire face à cette exigence, je me propose de mobiliser les ressources nécessaires propres des avocats et faire des prospections aux fins de financement pour la réalisation du projet dans un délai de 6 mois. Dans l'entretemps, il sied de libérer le siège de la section et prendre en location une grande maison en ville dans les parages des institutions judiciaires.

2. Protection et défense des intérêts matériels et moraux des avocats pour l'amélioration de leurs conditions. Disons NON à la Sous-Traitance des avocats du Barreau du Lualaba !

La protection des intérêts matériels et moraux des avocats exige une action permanente et soutenue pour préserver le statut de la profession.

Il est cependant un constat que la plupart d'avocats domiciliés à Kolwezi, Chef-Lieu de la province du Lualaba ne sont en réalité que des sous-traitants des Cabinets et Avocats d'autres barreaux de la République. Si cette situation pouvait se comprendre par l'éloignement de la Cour d'Appel et du Parquet General, il sied désormais que l'Avocat du Lualaba soit aussi maître des dossiers dans ladite province.

Je pense donc personnellement que la protection de l'intérêt matériel et moral de l'avocat sont des actions auxquelles le futur Bâtonnier du Lualaba doit s'y consacrer. Car, pour l'Avocat du Barreau du Lualaba, ne compte pour lui que le fruit de son travail, loin d'aspirer à toute protection ou moyen externe, sa richesse n'est autre que sa parole, ses écrits et sa force d'exécuter son Ministère avec courage, professionnalisme et modération en toute circonstance pour faire valoir le droit.

3. Création de structures pour garantir la formation et la formation continue des avocats pour uniformiser leurs sources, leurs références et rehausser leur niveau dans tous les domaines

Nous sommes un jeune Barreau et constitué en majorité des jeunes. La question de **formation continue des avocats** demande donc une attention toute particulière et bien soutenue pour dégager une approche qui canalise tous les aspects de la problématique.

Pour dégager les paramètres de traitement des dossiers, rédiger des requêtes et conclusions, définir et identifier des techniques de recherches, de rédaction des contrats et consultations, maîtriser et accompagner l'évolution des textes législatifs et réglementaires, suivre les pratiques des tribunaux et cours, j'entends initier à cette fin des structures sous forme de séminaires de recherches et de rencontres entre les avocats pour échanger leurs expériences et favoriser les échanges avec les autres notamment les confrères étrangers et/ou d'autres barreaux de la République sur toutes les questions ayant trait à l'exercice de la profession.

Dans ce cadre, j'entends multiplier les échanges pour mieux suivre l'évolution pour développer nos techniques de travail, la gestion de nos cabinets et le traitement de nos dossiers en favorisant la multiplication des centres de réflexion, groupes de travail à travers les ateliers et colloques sur le plan interne mais aussi sur le plan international en partenariat avec les Barreaux amis, disposés à échanger avec nous.

Plusieurs Barreaux dans le monde imposent à leurs membres un nombre d'heures de formation continue qu'ils réalisent par la participation aux colloques, séminaires et rencontres de formation et d'échanges.

Quant à nous, il nous revient d'explorer de telles techniques pour assurer aux avocats une formation continue qui leur permet de développer leurs techniques de travail et de gestion de leurs cabinets.

En matière d'étude et de suivi des textes législatifs et réglementaires, nous devons travailler pour suggérer toutes les modifications utiles et de nature à adapter les textes au vécu quotidien tout en effectuant toute étude et commentaire des pratiques juridictionnelles et nous impliquer davantage dans les congrès et forums internationaux d'avocats qui prennent en charge les préoccupations de la profession pour suivre l'évolution à tous les niveaux.

Pour ainsi faire, il nous appartient de nous impliquer davantage et en nombre dans les congrès et forum des organisations régionales et internationales des avocats pour mieux échanger dans le cadre de telles rencontres.

4. Réduire substantiellement la dotation du Bâtonnier pour l'affecter à d'autres projets.

Au regard des urgences pour l'implantation effective de notre Barreau, il sied que nous échangions au Conseil de l'Ordre sur la question de la dotation du Bâtonnier. Il m'est d'avis que la dotation du Bâtonnier soit réduite de façon substantielle pour permettre la réalisation d'autres projets du barreau dont le premier est la construction de la Maison du Barreau

5. Diversification des ressources de la profession et meilleure méthode d'utilisation

Les seules ressources de la profession demeurent, à ce jour, constituées des seules cotisations que doit verser annuellement chaque avocat. Face à leur niveau et aux difficultés que connaît leur recouvrement, je compte engager une large réflexion sur leur niveau et les procédés de recouvrement pour demander à l'Assemblée Générale après adoption par le Conseil de l'Ordre l'élaboration d'un plan d'actions aux fins de diversification des ressources pour doter la profession de moyens qui lui permettent de faire face à son développement et à offrir à ses membres des conditions qui leur permettent de travailler dans de meilleures conditions.

Dans le cadre de ce plan d'actions, j'entends suggérer, après adoption par le Conseil de l'Ordre et approbation par l'Assemblée Générale, des prospections aux fins de financement avec des établissements financiers nationaux et internationaux pour la réalisation d'objectifs bien conçus et bien élaborés et au seul service de la profession.

Tout en travaillant pour la diversification des ressources, il importe de veiller à leur bonne gestion pour qu'il soit bien compris que la recherche de la diversification des ressources est conçue pour mieux servir la profession à l'effet de la doter de moyens et équipements qui lui confèrent la place qu'elle mérite et sauvegardent son indépendance.

6. Faire face aux exigences de santé et de vieillesse des Avocats et leurs familles

L'arsenal juridique organisant notre profession autorise la création de système de corporation ou mutuelle. Mais l'application de ce système demeure en l'état dans plusieurs barreaux. En fait tout regroupement dont les membres sont en progression nécessite la création de système corporatiste mutualiste et d'assurance maladie et vieillesse.

Dans ce cadre, j'entends m'investir pour que les avocats comprennent la nécessité de la création de mutuelles ou de toute autre structure corporatiste pour répondre aux exigences de santé et de vieillesse et pouvoir régler ainsi le sort de chacun d'entre nous et des générations futures

Pour ainsi faire, et tout en poussant la recherche et la réflexion, j'entends impliquer les institutions d'assurances et banques et solliciter le concours des Barreaux amis qui sont déjà dotés de structures d'assurances multiples, pour nous apporter leur expérience en termes de conception, d'organisation, d'encadrement et de formation.

7. La question de la discipline et la déontologie des avocats

La discipline est l'essence de notre profession et je veillerai à cela. Toutefois, paraphrasant le Bâtonnier Mbuyi Tshimbadi dans sa contribution intitulée « Que dit la déontologie des Avocats » in Bulletin du Barreau de Lubumbashi, Numéro 1, du 1^{er} septembre 2008, je soutiens que : « **...Les incidents déontologiques sont très nombreux, c'est le rôle du Conseil de l'Ordre et des aînés d'aider à leurs sanctions, la fonction de juge des pairs n'étant pas la seule fonction du Bâtonnier et du Conseil, l'imagination créatrice doit être à l'ordre du jour de notre Barreau...** ».

Il nous faut donc sans énerver les règles déontologiques, essayer d'appliquer à la rigueur un gant de velours.

8. Sensibilisation sur le rôle des avocats

Comme il n'est pas permis à l'avocat, déontologiquement, de se faire de la publicité, il est cependant d'usage que le Barreau, à travers son Bâtonnier, fasse connaître le rôle de l'avocat en termes d'assistance conseil et de représentation judiciaire.

Pour effectuer ce travail de sensibilisation, j'entends mener tous les contacts avec le Conseil de l'Ordre au niveau des pouvoirs publics, des sociétés nationales et internationales pour susciter une prise de conscience du rôle de l'avocat pour faire comprendre à l'ensemble des acteurs ce que l'avocat peut apporter dans les domaines de l'assistance-conseil et de l'assistance judiciaire.

Une telle campagne de sensibilisation sera effectuée par un plaidoyer bien conçu et bien orienté en direction de tous les possibles preneurs des services des avocats afin que l'Avocat du Barreau du Lualaba trouve enfin sa place.

EN CONCLUSION

Fort de ce qui précède, j'estime qu'il est important pour nous avocats, de porter notre dévolu sur **un Bâtonnier capable de répandre un parfum d'intégrité morale au sein de tout l'Ordre et une cohérence dans les prises de décisions afin de transformer notre Corps et en faire une institution susceptible de faire exception et d'inspirer le reste de la société.**

Avocats, nous avons entre nos mains, notre avenir, notre espoir, le sort de notre profession, et nous devrions en faire bon usage.

Bien sûr, ces idées et ces réflexions ne sont pas exhaustives, nous en avons certainement beaucoup d'autres, que nous souhaitons très sincèrement intégrer aux débats ultérieurs.

Chers Maitres et Honorés confrères, soyez remerciés.

Maitre Yav Katshung Joseph

ONA 1907